

## DECISION

La directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment son article R. 321-7,

Vu le code de la commande publique,

Vu la décision 12 juillet 2019 portant modification de l'organisation de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

Vu la décision du 2 septembre 2019 relative à la création de la Direction des Affaires Financières et Comptables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019,

Vu l'arrêté du 1<sup>er</sup> août 2014 portant approbation du règlement général de l'Agence nationale de l'habitat,

Vu l'arrêté du 22 décembre 2017 portant nomination de la directrice générale de l'Agence nationale de l'habitat à compter du 8 janvier 2018,

Vu la décision du 24 mars 2017 nommant Louisa CHABANE, vérificatrice à compter du 1<sup>er</sup> mars 2017,

### DECIDE :

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement du chef du pôle audit, maîtrise des risques et qualité, délégation est donnée à Louisa CHABANE à l'effet de signer tous les courriers et décisions relatifs au contrôle des engagements des bénéficiaires des aides de l'Agence visés aux I et II de l'article R. 321-12 du code de la construction et de l'habitation ainsi qu'au retrait et au reversement des aides, pour les dossiers ayant fait l'objet du paiement du solde de la subvention, à l'exception des décisions prises sur recours gracieux.

**Article 2** : La présente délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de fonction ou au départ de l'agent.

**Article 3** : La présente décision fera l'objet d'une publication au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Lu et accepté

Fait à Paris, le 10 septembre 2019

La vérificatrice,

La directrice générale  
de l'Agence nationale de l'habitat

Louisa Chabane

Valérie MANCRET-TAYLOR

décision mise en ligne sur le site anah.fr le :14/10/2019 affichée dans le hall d'accueil de l'Anah au 8, avenue de l'Opéra 75001 Paris : du 14/10/2019 au publiée au bulletin officiel du ministère chargé du logement le : (bulletin n° )
---